



DEMANDE DE DISPENSE DU CAPA AU BARREAU DE PAU

**Accès dérogatoire - Article 97
Du décret n°91-1197 du 27 Novembre 1991**

Toute demande d'inscription doit être transmise en double exemplaire :

➤ **Un exemplaire papier**

- adressé par courrier RAR au Bâtonnier en exercice à l'Ordre des Avocats, au 3 bis Rue Gassiot – 64000 PAU

OU

- remis en mains propres au Bâtonnier en exercice

➤ **Un exemplaire sous forme dématérialisée adressée à contact@avocats-pau.fr**

Ce dossier doit comporter le présent formulaire complété et signé ainsi que tous les justificatifs demandés. A défaut de transmettre l'intégralité des pièces listées, le Conseil de l'Ordre rendra sa décision sur la base des seuls éléments qui lui auront été fournis par le candidat.

Article 97 : *Sont dispensés de la condition de diplôme prévue à l'article 11 (2°) de la loi du 31 décembre 1971 précitée, de la formation théorique et pratique, du certificat d'aptitude à la profession d'avocat :*

1° Les membres et anciens membres du Conseil d'Etat et les membres et anciens membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;

2° Les magistrats et anciens magistrats de la Cour des comptes, des chambres régionales des comptes et des chambres territoriales des comptes de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ;

3° Les magistrats et anciens magistrats de l'ordre judiciaire régis par l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 ;

4° Les professeurs d'université chargés d'un enseignement juridique ;

5° Les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

NOM : _____

PRENOM : _____

Date et lieu de naissance : __ / __ / __ à _____ **Département :** _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Portable : _____ **Email :** _____



Documents à joindre :

- ✓ Document (s) permettant d'établir l'état civil et la nationalité : copie de votre carte nationale d'identité recto-verso ou copie du passeport ou certificat de nationalité, en cours de validité
- ✓ Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois
- ✓ Pour les personnes nées à l'étranger, d'un certificat de nationalité de moins de trois mois
- ✓ Un extrait B3 de casier judiciaire de moins de trois mois
- ✓ Les copies des diplômes signées portant la mention manuscrite « copie certifiée conforme » suivie de votre signature. Les originaux des diplômes devront être présentés lors de votre convocation aux fins d'audition devant le Conseil de l'Ordre
- ✓ Tous les justificatifs concernant votre expérience professionnelle :
 - curriculum vitae
 - certificat de travail
 - l'état des services
 - copie de la totalité des bulletins de salaires, copie du/des contrats de travail et des avenants
 - tout document permettant de justifier des fonctions occupées et leur description
 - décrets, arrêtés de nomination
- ✓ Un certificat de mise à disposition de votre administration
- ✓ Deux attestations de moralité établies par des personnalités du monde judiciaires (de préférence) justifiant d'un certain nombre d'années de pratique professionnelle (notamment magistrats, avocats, notaires, commissaires de justice, professeurs de droit...)
- ✓ L'attestation sur l'honneur ci-jointe complétée
- ✓ Deux photographies d'identité couleur
- ✓ Règlement des frais d'instruction

FRAIS D'INSTRUCTION : 1 500 €

Règlement :

Chèque à l'ordre de « l'Ordre des Avocats de PAU

☐

ou

Virement : IBAN FR76 3000 3022 7300 0500 0361 250

☐

BIC : SOGEFRPP

Les frais d'instruction ne sont pas remboursables en cas de non-admission ou de désistement

Une fois votre demande de dispense validée par le Conseil de l'Ordre, il vous appartiendra de passer l'examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle organisé par un centre régional de formation professionnelle d'avocats.

Article 98-1 : Les personnes bénéficiant d'une des dispenses prévues aux articles 97 et 98 doivent avoir subi avec succès devant le jury prévu à l'article 69 un examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle.

Le programme et les modalités de cet examen sont fixés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, après avis du Conseil national des barreaux.

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à l'examen de contrôle des connaissances.



ATTESTATION ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

J'ai l'honneur de solliciter mon inscription au barreau de PAU dans le cadre de (rayer la mention inutile) l'article 97 alinéa / article 98 alinéa du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991.

Je déclare sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet de condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;

J'affirme par la présente que je ne suis ni interdit bancaire, ni mis en examen ; que je n'ai pas fait l'objet d'un jugement de condamnation, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, ni d'une décision de déchéance, aussi bien en France qu'à l'étranger.

J'affirme n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.

Je m'engage à prévenir immédiatement l'Ordre des Avocats du Barreau de PAU si, avant mon inscription, l'un des événements ci-dessus énumérés venait à se produire en France ou à l'étranger.

Merci de répondre aux questions suivantes :

➤ **Faites-vous l'objet de poursuites pénales en cours ?**

☐ Non

☐ Oui : dans l'affirmative, détaillez cette procédure sur une feuille séparée

➤ **Avez-vous été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ?**

☐ Non

☐ Oui : dans l'affirmative, détaillez cette procédure sur une feuille séparée

➤ **Faites-vous l'objet d'une procédure tendant à engager votre responsabilité professionnelle ou avez-vous fait l'objet d'une condamnation mettant en cause votre responsabilité professionnelle ?**

☐ Non

☐ Oui : dans l'affirmative, détaillez cette procédure ou condamnation sur une feuille séparée



➤ **Avez-vous déjà sollicité votre inscription auprès d'un autre barreau ?**

- ☐ Oui
☐ Non

Dans l'affirmative, précisez la date et le barreau concerné : __ / __ / __ Barreau de : _____

Et précisez s'il vous a déjà été notifié un refus d'inscription :

- ☐ Non
☐ Oui : joignez la décision rendue par le Conseil de l'Ordre du Barreau concerné.

Je déclare sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont complètes et exactes.

PRENOM :

NOM :

Date : __ / __ / __